

121/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt-et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : Adhésion groupement de commande mutualisation des achats de fournitures

M Le Maire informe les membres du conseil qu'un groupement de commandes concernant l'achat et la livraison de fournitures diverses et consommables de chantier va être lancé par la Ville de Morlaix. Ce groupement va permettre l'achat et la livraison de ces fournitures en mutualisant les besoins des collectivités adhérentes dans le but d'optimiser les ressources techniques, les moyens humains et de rationaliser les coûts, tout en préservant la capacité de décision de chaque commune.

L'adhésion à ce groupement de commandes permettra de lancer un ou plusieurs marchés, donnant lieu ensuite à des paiements différenciés des prestataires par chaque collectivité en fonction des commandes passées individuellement. La consultation donnera lieu à un ou plusieurs accords-cadres allotés avec montants maximums de commande. Une convention constitutive signée par les membres du groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement.

M Le Maire explique que la Convention constitutive du groupement de commandes précise :

- que la Ville de Morlaix est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes, chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des titulaires des marchés ;
- que la commission d'appel d'offres (CAO) chargée du choix des attributaires sera une CAO mixte ad hoc regroupant des représentants des collectivités membres ;
- que chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assurera l'exécution technique et financière des commandes qu'il passera auprès des titulaires des marchés et respectera le montant maximum sur lequel il se sera engagé au moment du lancement de la consultation.

M Le Maire précise que la convention prendra effet à la date de signature par l'ensemble des membres du groupement jusqu'à la fin du mandat électoral avec renouvellement tacite pour une seconde durée de 6 ans. Conformément à l'article L1414-3 du Code de la Commande publique, il est

nécessaire de procéder à l'élection d'une Commission d'appel d'offre membre titulaire et un membre suppléant élu dans chacune des CAO des membres du groupement.

M Le Maire précise que dans la convention qui sera signée avec la ville de Morlaix pour l'adhésion au groupement d'achat, il sera précisé que la commune de Guerlesquin adhère uniquement au lot 19 « fournitures de voirie ».

M Le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes entraînant adhésion de la commune au groupement susmentionné,
- de procéder à l'élection des membres suivants pour siéger à la CAO ad hoc mixte susmentionnée :

Titulaire	Suppléant
Eric Cloarec	Edouard Trolès

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes entraînant adhésion de la commune au groupement susmentionné,**
- **de procéder à l'élection des membres suivants pour siéger à la CAO ad hoc mixte susmentionnée :**

Titulaire	Suppléant
Eric Cloarec	Edouard Trolès

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec